

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du huit décembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

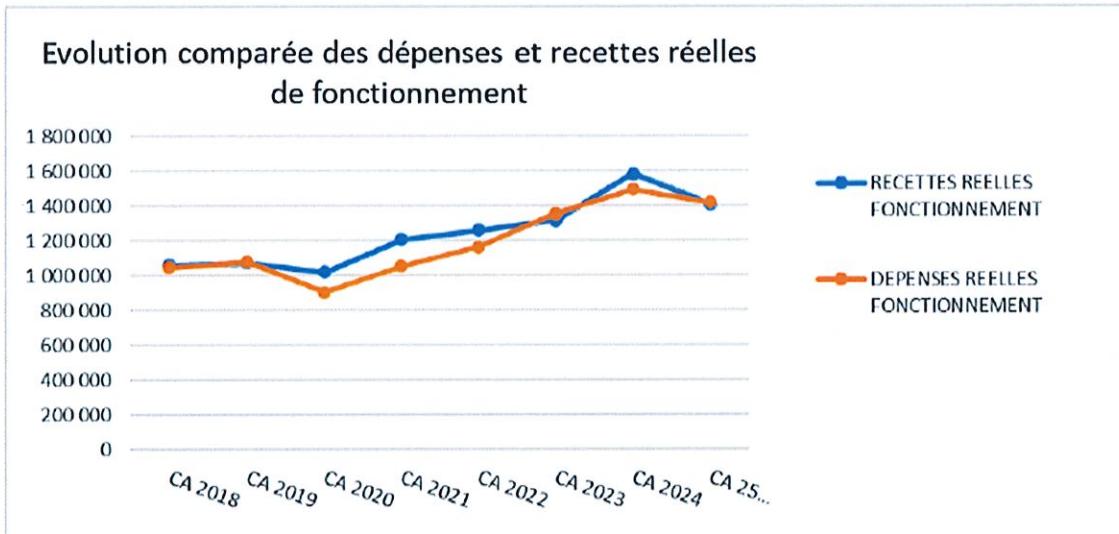
**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Frédérique FOURRÉ

CA-2025-34 - Orientations budgétaires  
Séance du 16 décembre 2025**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

Dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires 2026 du Centre de Gestion, le Président ELBAZ présente, dans un premier temps, les grandes tendances de la conjoncture financière et les résultats prévisionnels pour 2025 qui permettent d'examiner les grands axes financiers pour 2026 du budget général.

**La section de fonctionnement 2025****Les dépenses de fonctionnement**

Le Président ELBAZ indique que les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 467 000€. Elles évoluent au rythme de la diversification de nos services et prestations de façon tendancielle, mais on constate en 2025 une diminution des chapitres de dépenses réelles.

○ **Les frais de personnel** sont la dépense principale, compte tenu de la nature même de notre mission de prestation des collectivités. La dépense 2025 est estimée à 954 000 €, en légère inflexion du fait de l'arrêt prolongé d'un agent depuis mai 2025, non remplacé.

De plus, la prise en charge de 3 agents du SICTOM de la Champagne Berrichonne dont l'emploi a été supprimé en 2024 pèse peu sur 2025 car ces agents sont en emploi dans le secteur privé dans le cadre de la disponibilité renouvelées quasiment sur l'année (environ 6 000 €). Les dépenses de personnel devraient représenter 67 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2025, ce ratio est légèrement croissant du fait de la diminution de nos charges à caractère général et de gestion courante.

○ **Les charges à caractère général** diminuent de 4 % et sont estimées à 330 000 €. Cette diminution résultant d'actions de fond et ponctuelles. Les dépenses qui restent dynamiques sont la maintenance informatique (abonnements chez les éditeurs et paramétrage de la paye à façon

(6 942 €)) et les frais de formation (création de la prestation de paye à façon : 4 672, 50 €) Les dépenses de fonctionnement courant sont à la baisse, reflétant l'action de recherche d'économie par une adaptation de l'organisation. A noter en 2025, les postes suivants qui ont agi sur la réduction des dépenses : l'acquisition d'un véhicule a diminué les frais de location de 2 7000 €, l'absence d'organisation de session importante de concours et la réduction de la facture MSA de médecine du travail de 10 000 € environ.

○ **Les autres charges de gestion courantes sont en baisse de 16 % à 137 000 € environ :** elles recouvrent majoritairement les indemnités de fonctions et le remboursement aux communes des décharges d'activités de service (DAS) au titre du droit syndical. En 2025, la réduction est liée à l'activité syndicale qui est revenu à un niveau moyen estimé à 65 000 € (contre 99 900 en 2024). A noter que si les décharges d'activité syndicales étaient consommées en totalité, leur montant serait plus que doublé, sans que le Centre de Gestion n'ait de moyen d'action.

### **Les recettes de fonctionnement**

Le Président ELBAZ présente les recettes réelles de fonctionnement 2024 en baisse et estimées à 1 411 000 € environ :

- **Les recettes de cotisations :** le taux de cotisation de base s'est établi en 2025 à 0, 8 % pour l'ensemble des affiliés. La recette de cotisation obligatoire a donc cru de 60 000 € environ, à 619 000 €. La cotisation additionnelle est restée stable à 345 000 €, avec une progression minime liée aux bases, à taux constant (0,5 %).
- **Les recettes de prestations ont varié selon leur nature :**
  - **Remboursement de coût lauréat** (44 700 €) ont fortement chuté (125 500 € en 2024) avec des sessions de concours moins importantes. A noter également un important travail sur les années 23/24 pour rattraper des coûts lauréats d'examen qui n'avaient pas été facturés et font désormais l'objet d'un suivi au fil des mois.
  - **Frais de médecine professionnelle** (75 800 €) : cette recette est liée à la dépense correspondante, payée à la MSA. Sa variation annuelle est donc sans impact notable sur nos résultats, mais son montant de 15 000 € inférieur à 2024 impacte le volume de la section (comme en dépenses de fonctionnement).
  - **Le produit de nos services (itinérance, prévention, archives)** progresse à 285 000 € environ (contre 201 900 € en 2023 et 235 200 € en 2024), avec la croissance des prestations liées à la gestion du contrat d'assurance statutaire, à l'itinérance (retour d'un agent à 60 %) et à la mission retraite (développement des actions) et la revalorisation de la mission archive.
  - **Le FIPHFP** n'a versé aucune subvention en 2025 : le montant 2024 (115 517 €) couvrait le solde 2023 (pour 34 197 €) et à l'acompte 2025/2026 (81 320 €).
- **Des remboursements de salaires ont été encaissés** pour 13 300 € : le montant est moindre qu'en 2024 du fait de la nature de ces recettes.
  - **Les indemnités perçues auprès de notre assureur statutaire** retracent le retour à temps partiel thérapeutique de l'une des itinérantes et le congé maladie d'un agent, le tout sur une partie de l'année
  - **Les remboursements reçus du SICTOM de la Champagne Berrichonne** : 5 200 € seront encaissés correspondant aux agents privés d'emploi dont le CDG assure l'accompagnement à la réinsertion en emploi. Leurs traitements indiciaires nous sont remboursés majorés de 50 % et des cotisations sociales tant qu'ils ne sont pas

en emploi. Le montant était de 73 724 € en 2024, ce qui reflète le retour à l'emploi des 3 agentes sur 2025. A cette baisse des recettes correspond une baisse des dépenses de personnel afférentes.

### Conclusion sur l'épargne annuelle

Le Président rappelle que l'épargne nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses d'exploitation) était redevenue positive en 2020 suite à décision de porter la cotisation additionnelle à 0,5 % (contre 0,4 % depuis 12 ans). Cette situation a perduré jusqu'en 2023 où la croissance des services conjuguée à un décalage du solde du FIPHFP et à de moindres recettes (montée en compétences d'un nouvel agent, tarifications trop basses) et à un taux de cotisation insuffisant, ont conduit à une épargne négative.

L'épargne nette 2024 s'est rétablie, notamment avec la perception du montant 2025 du FIPH avec l'acompte 2025 (soit 40 000 € environ perçus en 2024 par avance) et des recettes de concours importantes.

Pour autant, nous avions constaté lors du vote de CA que la situation restait fragile car liée à des recettes de concours variables et à une forme d'avance de trésorerie du FIPH.

L'épargne nette prévisionnelle 2025 anticipée en léger déficit qui reste à confirmer puisque l'année 2025 n'est pas clôturée et l'analyse est basée sur des estimations de restes à payer et encaisser. Pour autant, au mieux, notre situation réelle hors report sera au mieux neutre, sans excédent.

Sur l'épargne nette, le coût de structuration de la paye à façon au sein de ce résultat est chiffré à 22 000 € environ (formations et paramétrage + moindres recettes de la mission).

A noter que si la part de subvention 2025 du FIPH avait été perçue en 2025, 40 000 € de recettes supplémentaires auraient été encaissées.

### **La section d'investissement 2025**

Le Président ELBAZ constate qu'il n'y a pas de régularité dans ces dépenses et recettes d'investissement qui sont uniquement liées à des opérations ponctuelles de travaux ou achats. Les dépenses réelles d'investissement 2025 devraient s'établir à 58 800 €, y compris l'acquisition de deux véhicules en remplacement de location et des acquisitions informatiques.

Hormis le versement issu du fonds de compensation de la TVA (2 459 €), le CDG n'a pas perçu de recettes d'investissement.

Les recettes d'ordre liées aux amortissements permettent un suréquilibre global de la section pour 497 250 €.

### **Données prospectives 2026**

Le Président ELBAZ indique que sur 2026, les actions initiées en 2023/2024 dans le cadre des missions obligatoires du CDG continueront leur déploiement :

- o L'animation du réseau des secrétaires générales de mairie.
- o La promotion de l'emploi public auprès des partenaires externes : France travail, Cap emploi, salon ou manifestations professionnelles
- o L'accompagnement des collectivités à la gestion des carrières et des arrêts de maladie est un enjeu, face à la méconnaissance des acteurs de terrain. A cet égard, la

facilitation du recours aux contractuel(le)s pour occuper les fonctions de secrétaires de mairie induit le constat d'un manque important croissant de connaissance, générant un besoin d'accompagnement renforcé.

- Le dispositif d'accompagnement à l'évolution professionnelle reste à promouvoir : la demande des collectivités est faible

Les prestations suivantes relevant des missions additionnelles continuent leur développement :

- La réalisation des dossiers de retraite, mise en place début 2024, connaît un succès croissant (environ 50 à 60 % des dossiers nous sont désormais confiés sur une moyenne annuelle de 80 départs). La perspective d'une augmentation importante des départs à la retraite dans les cinq prochaines années nécessite par ailleurs d'étudier dès 2026 la méthode de gestion de cette charge à venir.

Le nombre de départ à la retraite va fortement progresser dans les 3 prochaines années à 120/130 départs par an : l'étude des recettes et dépenses de cette mission est en cours pour le BP 2026, sachant que 0,7 ETP est en charge de la mission à ce jour et qu'il faudra renforcer ces moyens pour faire face à la situation à compter de fin 2026 ou 2027, suivant l'avenir de la réforme des retraites.

- Les contrats de protection sociale complémentaire progressent, notamment en santé pour laquelle une obligation doit s'imposer aux employeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; le renouvellement des conventions de participation en santé et prévoyance qui échoient au 31/12/2027 sera entamé en 2026.
- La paye à façon sera facturée à compter de janvier 2026

Le service de médecine professionnelle est retracé dans le cadre d'un budget annexe : le recrutement d'une équipe comprenant un médecin est l'enjeu de l'existence du service, dès lors que les financements de l'équipement sont acquis et que le budget sera financé par un coût/agent.

S'agissant des dépenses de personnel, le Président prévoit que 2026 nécessitera de faire face à des enjeux d'organisation :

- La retraite progressive d'un agent du pôle carrière nécessitera d'être compensée, avec éventuellement une reconfiguration de la répartition des missions du pôle qui intègre la mission retraite (dont on a dit plus haut que le nombre moyen annuel de départ à la retraite devrait progresser de 80 agents en 2025 à 120/130 agents en 2026 et 2027). Cette structuration sera étudiée au 1<sup>er</sup> semestre 2026.
- La rémunération d'un agent privé d'emploi sera prévue, dès lors que les 3 disponibilités en cours ne sont pas obligatoirement pérennes (la rémunération est compensée par l'employeur à 100 %).
- La réforme de la PSC pourrait augmenter notre participation employeur aux dépenses de prévoyance sachant que le montant actuellement versé est de 7 €, qui constitue le montant minimum.

S'agissant des charges à caractère général et de gestion courante, le Président détaille les axes de travail :

- La paye à façon qui induira des dépenses nouvelles pour 4 000 € (formation + interface informatique)
- Notre communication intègrera la parution de deux revues : Regard Territorial paru fin 2025 et un magazine à destination des nouveaux élus (15 000 €)
- Les décharges d'activité syndicales seront reconduites pour 90 000 €
- 3 locations de véhicule se terminent en 2026 (août et novembre) : l'achat de ces véhicules en occasion générera une baisse des dépenses sur ce chapitre

- Les frais liés à deux scrutins : l'élection du Conseil d'Administration et les élections professionnelles sont estimés entre 10 000 € et 12 000 € environ (en cours de mise au point)
- Le CDG organise notamment le concours d'ATSEM le 16 octobre 2026 : le nombre de candidats attendus (environ 700) générera des couts logistiques importants ;

Sur les recettes de fonctionnement, le Président ELBAZ note les points suivants :

- Les recettes en prévention devraient se réduire avec l'intégration d'un conseiller en prévention suite à une mobilité.
- La mission archives devrait se stabiliser entre 80 et 85 000 €.
- La mission d'appui et remplacement devrait générer une activité plus importante du fait de la présence de 3 agentes sur l'année, quand bien même 2 d'entre elles seront en charge des payes à façon. Le montant de la prestation doit être questionné du fait de son déficit chronique et historique dans un contexte financier déficitaire afin de préciser l'estimation 2026.
- La mission de paye à façon couvrira 6 collectivités pour 110 bulletins par mois environ, soit 13 000 € de recettes estimées. Il faudra veiller à fiabiliser l'adhésion dans la durée pour amortir la création du service.
- La mission retraite produira une recette majorée du fait de la prise en charge des dossiers et la poursuite des rdv individualisés désormais réguliers
- La gestion du contrat renouvelé d'assurance statutaire : cette recette est désormais pérenne.
- La gestion des conventions de protection sociale induit un travail de suivi et d'accompagnement régulier : le montant modique des frais de gestion devra être revu pour compenser la charge (ex : 20 € annuel pour les collectivités jusqu'à 10 agents).

S'agissant des dépenses et recettes d'investissement, le Président prévoit :

- Pour les dépenses : L'aménagement du hall d'entrée du pôle santé Prévention est examiné pour y installer l'assistante du pôle : l'objectif est de permettre un échange de bureaux au sein du pôle avec un bureau permettant l'accueil de rdv personnalisé (retraite/psychologue du travail), ce bureau accueillant aujourd'hui 2 agents.  
Le chiffrage est en cours.
- Pour les recettes : La vente de l'immeuble situé 22 rue Bourdillon pourrait générer une recette de 85 000 €.

Sur le budget médecine professionnelle, le Président ELBAZ précise que, comme en 2025, l'ouverture du service dépend du recrutement d'un médecin spécialiste.

Jusqu'à l'ouverture, les dépenses sont couvertes par la participation des partenaires de l'opération (Châteauroux Ville et Agglomération, Conseil Départemental et budget général du CDG), chacun versant un montant au prorata du nombre d'agents.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte des orientations budgétaires 2024 présentées par le Président ELBAZ.**



Le Président,

Xavier ELBAZ